

Ouverture de la campagne de déclaration 2020 sur les revenus de 2019

La campagne de déclaration 2020 sur les revenus de 2019 est ouverte.

Elle demeure obligatoire malgré le prélèvement à la source.

Elle doit être faite par tous les contribuables par internet. La date limite de transmission est fixée au 11 juin 2020 minuit.



- **Une campagne 2020 plus simple** : la déclaration automatique ou « pour déclarer, il suffit de vérifier ».

Si vous bénéficiez de la déclaration automatique (vous serez averti(e) par mail ou par courrier), vérifiez-la :

- si tout est exact, ne faites rien ;
- si vous avez des modifications à faire ou si vous devez prendre en compte des frais réels, des dons, des pensions à déclarer, etc..., allez la

compléter sur votre espace particulier sur le site www.impots.gouv.fr ou modifiez votre déclaration papier.

Si vous ne bénéficiez pas de la déclaration automatique, rendez-vous directement comme d'ordinaire sur le site www.impots.gouv.fr pour remplir votre déclaration en ligne (ou complétez votre déclaration papier).

- **Une campagne 2020 exceptionnelle** en raison de la crise sanitaire :

Coronavirus – Covid19 : Ne vous déplacez pas à votre centre des impôts

Nos services sont fermés au public en raison des règles de sécurité sanitaire.

- Pour **contacter mon service des impôts** des particuliers (SIP), j'utilise :

- la messagerie sécurisée de mon espace particulier en m'identifiant avec mon numéro fiscal (ou mon numéro AMELI via France connect) ;
- le téléphone en appelant mon service des impôts des particuliers au **01 64 69 45 00** ou au 0809 401 401 (appel non surtaxé) ;
- la demande de rendez-vous téléphonique à partir de la rubrique « contact » en bas de la page d'accueil impots.gouv.fr .

Important : si vous avez télédéclaré l'an dernier vous ne recevrez pas de déclaration papier. Toutefois si vous n'êtes pas en mesure de déclarer en ligne, vous pouvez demander une déclaration papier en téléphonant à votre SIP.

Liens utiles

[Site impôts.gouv](http://Site%20imp%20ts.gouv)